VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04 – 🖷 - 02.48.26.96.12
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 05 avril 2023
PORTANT REGLEMENTATION
DE PERMISSION DE VOIRIE et STATIONNEMENT

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de ravalement de façade au 1 rue dauphine à Henrichemont, par l'entreprise MV18– 20 route de Paris - 18110 SAINT MARTIN D'AUXIGNY à partir du 16 mai 2023 pour une durée de 4 jours calendaires.
- Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1er : La commune donne permission de voirie à l'entreprise MV 18 – 20 route de Paris -18110 SAINT MARTIN D'AUXIGNY à partir du 16 mai 2023 pour une durée de 4 jours calendaires, aux droits des travaux.

Article 2ème : Le stationnement des véhicules sera interdit aux droits des travaux du 1 au 3 rue dauphine.

Article 3ème : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4ème : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Le Maire,
Gilles BUREAU